



Le 2 juin 2016

Madame Hélène Laurendeau, Sous-ministre
Affaires autochtones et du Nord Canada
10, rue Wellington
21^e étage
Gatineau (Québec)

Helene.Laurendeau@aadnc-aandc.gc.ca

Demande d'information : IR0222

Madame,

Comme vous le savez sans doute, le directeur parlementaire du budget (DPB) fournit au Sénat et à la Chambre des communes, de façon indépendante, des analyses de la situation financière du pays, de l'économie, des prévisions budgétaires et des coûts des programmes, des lois et des politiques. Pour s'acquitter de son mandat, le DPB doit souvent avoir accès à de l'information que des ministères possèdent. Lorsque c'est le cas, le DPB présente une demande auprès du ministère qui détient l'information requise.

Le DPB procède actuellement à une analyse en vertu de l'alinéa 79.2 a) de la *Loi sur le Parlement du Canada*, qui confie au DPB le mandat de « fournir au Sénat et à la Chambre des communes, de façon indépendante, des analyses de la situation financière du pays, des prévisions budgétaires du gouvernement et des tendances de l'économie nationale ».

Dans le cadre de cette analyse, le DPB vous demande, en vertu du paragraphe 79.3 de la *Loi sur le Parlement du Canada* de lui donner accès à l'information suivante :

Des renseignements détaillés sur les analyses des coûts, les rapports financiers et la méthodologie d'établissement des coûts relativement à la recommandation 5.51 du rapport de novembre 2004 du BVG; sur les documents qu'AINC a fournis au BVG relativement à la pièce 4.1 du rapport d'étape de 2011 du BVG; et sur la recommandation/la mesure no 1 de l'Évaluation formative du Programme d'enseignement primaire et secondaire dans les réserves de 2009-2010. Il est indiqué que le rapport de 2004 recommande qu'Affaires indiennes et du Nord Canada tente d'obtenir une information fiable et uniforme sur les coûts réels de la prestation des services éducatifs sur les réserves et compare ces coûts à ceux de services comparables dans les provinces. Dans le rapport de 2011, il est indiqué que des progrès satisfaisants ont été réalisés pour respecter cette recommandation. Par conséquent, on s'attend à ce qu'AINC transmettra au DPB, pour les exercices allant de 2004-2005 à 2014-2015 :

- les coûts réels par ETP de la prestation de services éducatifs sur les réserves comparativement aux coûts de la prestation de services éducatifs comparables dans les provinces;
- une analyse de ce que les écoles administrées par les Premières Nations recevraient en fonction de la formule provinciale de financement applicable;
- une comparaison entre les salaires des enseignants des écoles des Premières Nations et ceux des écoles provinciales.

Une ventilation des fonds que verse le fédéral aux bandes autochtones et à d'autres bénéficiaires pour soutenir l'éducation M-12, ainsi qu'une description de chaque volet du programme, en précisant le type de bénéficiaire qui a pu profiter de chacun des volets, de 2004-2005 à 2014-2015, par :

- volet du programme (comme dans l'annexe D de l'Évaluation sommative du Programme d'éducation primaire et secondaire dans les réserves de 2012, avec le même niveau de détail ou plus approfondie), ce qui comprend les dépenses administratives des bureaux régionaux aux fins du financement de l'éducation;
- volet régional du Programme (y compris l'AC) et région.

Les formules/la méthodologie d'affectation des ressources et de financement utilisées pour calculer les affectations de 2004-2005 à 2014-2015 pour les entités suivantes :

- La Convention de la Baie-James et du Nord québécois
- L'autorité scolaire Mi'kmaw
- L'accord de subvention de la Première nation de Miawpukek
- Première Nation Heiltsuk (C.-B.)
- Iskut (C.-B.)
- École primaire Bells Point, école administrée par une bande (Sask.)
- École Okimawkamo Memorial (Sask.)
- Première Nation Yorkfactory (Man.)
- Kisematawa (Man.)
- Sayisi Dene (Man.)
- École primaire Pic River (Ont.)
- Wahsa Keewaywin (Ont.)
- École Titotay Memorial (Ont.)
- École primaire Christian Island (Ont.)
- École polyvalente Delores D Echum (Ont.)
- Conseil d'éducation nishnawabe du Nord (écoles secondaires privées)
- École Oliver M. Smith Kawenni (école fédérale)
- École primaire Emily C. General (école fédérale)
- Kitigan Zibi Anishinabeg (Qc)

Veillez également fournir toute autre formule ou méthodologie de calcul de financement dont se sert AINC pour octroyer des ressources liées à l'éducation (p. ex. une formule propre aux services d'enseignement ou à l'exploitation et à l'entretien, etc.);

Nota : Prière de fournir tous les renseignements en format Excel (papier et électronique).

Nous apprécierions que vous nous donniez l'accès à cette information d'ici le 17 juin 2016. Si nous n'obtenons pas une réponse quelconque d'ici là, nous considérerons votre non-réponse comme un refus présumé et, par conséquent, nous pourrions le signaler à nos comités désignés, conformément aux directives.


Vous trouverez ci-joint un formulaire de réponse. Vous devez le remplir et nous le renvoyer d'ici le 17 juin 2016, peu importe que vous nous fournissiez l'information demandée ou non. Les détails contenus dans le formulaire de réponse nous aideront à préparer le rapport annuel du DPB.

Votre lettre de réponse sera affichée sur le site Web du DPB et, par conséquent, ne devrait pas porter la mention « confidentielle ». Veuillez donc joindre les renseignements demandés séparément. Si ceux-ci sont considérés confidentiels, prière de l'indiquer clairement, soit sur le fichier électronique, soit sur la version papier selon le cas.

Si vous ou vos employés avez des questions à propos de cette demande d'information, vous pouvez communiquer directement avec l'analyste responsable, Elizabeth Cahill (<mailto:elizabeth.cahill@parl.gc.ca>, 613-355-8969).

Je vous remercie de votre collaboration à cet égard. L'objectif principal du DPB est de fournir des analyses rapides et efficaces au Sénat et à la Chambre des communes. Ceci réside, en grande partie, dans la possibilité d'avoir un libre accès, en temps opportun, à l'information de qualité détenue par les ministères. Ce faisant, vous nous aidez à mieux servir le Sénat, la Chambre des communes, les sénateurs et les députés.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.



Jean-Denis Fréchette
Directeur parlementaire du budget

c. c. M. Douglas Nevison, secrétaire adjoint du Cabinet,
Bureau du Conseil privé, Secrétariat de liaison de politique macroéconomique

Pièce jointe : Formulaire de réponse pour IR0222



Reply Form / Formulaire de réponse

2 June 2016 / 2 juin 2016

Indigenous and Northern Affairs Canada / Affaires autochtones et du Nord Canada

1. Information request No.: / N° de la demande d'information :	IR0222
2. Response required by: / Réponse demandée d'ici le :	17 June 2016 / 17 juin 2016
3. Contact: / Personne-ressource :	Elizabeth Cahill, mailto:elizabeth.cahill@parl.gc.ca , 613-355-8969
4. Information requested: /	<p>Detailed information related to costing analysis, costing reports and information on costing methodology related to Recommendation 5.51 of the OAG's November 2004 Report, documentation that INAC provided to the OAG related to Exhibit 4.1 of the 2011 OAGs Status Report and detailed information related to Recommendation/Action 1 of the 2009-10 Formative Evaluation of the Elementary/Secondary Education Program on Reserve. It is noted that the 2004 report recommends that Indian and Northern Affairs Canada undertake to obtain reliable consistent information on the actual costs of delivering education services on reserves and compare the costs with those of providing comparable education services in the provinces. The 2011 report notes that satisfactory progress was made in fulfilling this recommendation. It is therefore expected that INAC will provide the PBO for the years from 2004/05 to 2014/15 with:</p> <ul style="list-style-type: none"> • the actual costs by FTE of delivering education services on reserves compared to the costs of providing comparable education services in the provinces • analysis of what schools operated by First Nations would receive under the applicable provincial funding formula • comparisons of the salaries of teachers in First Nations schools and those in provincial schools <p>A breakdown of federal funding to Indigenous Bands and other recipients to support K-12 education as well as accompanying descriptions of each program component, including which type of recipient can benefit from each component for 2004-05 to 2014-15 by:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Program component (as in Appendix D of the 2012 Summative Evaluation of the Elementary/Secondary Education Program on Reserve, in the same or greater detail), including administrative expenses of regional offices for education funding • Region (including HQ) Program component and region <p>The education allocation and funding formulas/methodology used to calculate allocations for 2004-05 to 2014-15 for the following entities:</p> <ul style="list-style-type: none"> • The James Bay Northern Quebec Agreement • The Mi'kmaw Education Authority • The Miawpukek First Nation Grant Agreement • Heiltsuk First Nation, BC – • Iskut, BC • Bells Point Elementary School, Band operated school in SK • Okimawkamo Memorial School, SK

	<ul style="list-style-type: none"> • Yorkfactory First Nation, MB • Kisematawa, MB • Sayisi Dene, MB • Pic River Elementary, ON • Wahsa Keewaywin, ON • Titotay Memorial School, ON • Christian Island Elementary School, ON • Delores D Echum Composite School, ON • Northern Nishnawabe Education Council - Private Secondary Schools • Oliver M. Smith Kawenni School – Federal School • Emily C. General Elementary School – Federal School • Kitigan Zibi Anishinabeg, QC <p>Please also provide any other funding formulas or methodologies INAC uses to allocate education related resources (e.g. a funding formula that is specific to instructional services or operations and maintenance ...);</p> <p>Note: please provide all this information in both paper and electronic excel format</p>
<p>Information demandée :</p>	<p>Des renseignements détaillés sur les analyses des coûts, les rapports financiers et la méthodologie d'établissement des coûts relativement à la recommandation 5.51 du rapport de novembre 2004 du BVG; sur les documents qu'AINC a fournis au BVG relativement à la pièce 4.1 du rapport d'étape de 2011 du BVG; et sur la recommandation/la mesure no 1 de l'Évaluation formative du Programme d'enseignement primaire et secondaire dans les réserves de 2009-2010. Il est indiqué que le rapport de 2004 recommande qu'Affaires indiennes et du Nord Canada tente d'obtenir une information fiable et uniforme sur les coûts réels de la prestation des services éducatifs sur les réserves et compare ces coûts à ceux de services comparables dans les provinces. Dans le rapport de 2011, il est indiqué que des progrès satisfaisants ont été réalisés pour respecter cette recommandation. Par conséquent, on s'attend à ce qu'AINC transmettra au DPB, pour les exercices allant de 2004-2005 à 2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les coûts réels par ETP de la prestation de services éducatifs sur les réserves comparativement aux coûts de la prestation de services éducatifs comparables dans les provinces; • une analyse de ce que les écoles administrées par les Premières Nations recevraient en fonction de la formule provinciale de financement applicable; • une comparaison entre les salaires des enseignants des écoles des Premières Nations et ceux des écoles provinciales. <p>Une ventilation des fonds que verse le fédéral aux bandes autochtones et à d'autres bénéficiaires pour soutenir l'éducation M-12, ainsi qu'une description de chaque volet du programme, en précisant le type de bénéficiaire qui a pu profiter de chacun des volets, de 2004-2005 à 2014-2015, par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • volet du programme (comme dans l'annexe D de l'Évaluation sommative du Programme d'éducation primaire et secondaire dans les réserves de 2012, avec le même niveau de détail ou plus approfondie), ce qui comprend les dépenses administratives des bureaux régionaux aux fins du financement de l'éducation; • volet régional du Programme (y compris l'AC) et région. <p>Les formules/la méthodologie d'affectation des ressources et de financement utilisées pour calculer les affectations de 2004-2005 à 2014-2015 pour les entités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Convention de la Baie-James et du Nord québécois • L'autorité scolaire Mi'kmaw • L'accord de subvention de la Première nation de Miawpukek

	<ul style="list-style-type: none"> • Première Nation Heiltsuk (C.-B.) • Iskut (C.-B.) • École primaire Bells Point, école administrée par une bande (Sask.) • École Okimawkamo Memorial (Sask.) • Première Nation Yorkfactory (Man.) • Kisematawa (Man.) • Sayisi Dene (Man.) • École primaire Pic River (Ont.) • Wahsa Keewaywin (Ont.) • École Titotay Memorial (Ont.) • École primaire Christian Island (Ont.) • École polyvalente Delores D Echum (Ont.) • Conseil d'éducation nishnawabe du Nord (écoles secondaires privées) • École Oliver M. Smith Kawenni (école fédérale) • École primaire Emily C. General (école fédérale) • Kitigan Zibi Anishinabeg (Qc) <p>Veillez également fournir toute autre formule ou méthodologie de calcul de financement dont se sert AINC pour octroyer des ressources liées à l'éducation (p. ex. une formule propre aux services d'enseignement ou à l'exploitation et à l'entretien, etc.);</p> <p>Nota : Prière de fournir tous les renseignements en format Excel (papier et électronique).</p>			
5. Information requested: / Information demandée :	<input type="checkbox"/> Provided / Communiquée	Go to the 7 th question / Passez à la 7 ^e question	<input type="checkbox"/> Not provided / Non communiquée	Go to the next question. / Passé à la question suivante.
6. If the information requested is not provided, please explain: / Si l'information n'est pas communiquée, veuillez en indiquer la raison :	<input type="checkbox"/> It is personal information "the disclosure of which is restricted under section 19 of the Access to Information Act or any provision set out in Schedule II to that Act." <i>Parliament of Canada Act, s. 79.3(2)(a). /</i> Il s'agit de renseignements personnels « dont la communication est restreinte en vertu de l'article 19 de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> ou d'une disposition figurant à l'annexe II de cette loi ». <i>Loi sur le Parlement du Canada,</i> al. 79.3(2)a).		<input type="checkbox"/> It is "contained in a confidence of the Queen's Privy Council for Canada described in subsection 69(1) of that Act and is not contained in any other record, within the meaning of section 3 of that Act." <i>Parliament of Canada Act, s. 79.3(2)(b). /</i> Les données sont « contenues dans les documents confidentiels du Conseil privé de la Reine pour le Canada visés au paragraphe 69(1) de cette loi » et elles ne sont pas contenues dans d'autres documents au sens de l'article 3 de cette loi. <i>Loi sur le Parlement du Canada,</i> al. 79.3(2)b).	
<input type="checkbox"/> It is not "financial or economic" data. <i>Parliament of Canada Act, s. 79.3(1). /</i> Il ne s'agit pas de données « financières ou économiques ». <i>Loi sur le Parlement du Canada,</i> par. 79.3(1).		<input type="checkbox"/> It is not "data." <i>Parliament of Canada Act, s. 79.3(1). /</i> Il ne s'agit pas de « données ». <i>Loi sur le Parlement du Canada,</i> par. 79.3(1).		

	<input type="checkbox"/> It is not required for "the performance of [the PBO's] mandate." <i>Parliament of Canada Act, s. 79.3(1) /</i> Les données ne sont pas « nécessaires à l'exercice [du mandat du DPB] ». <i>Loi sur le Parlement du Canada, par. 79.3(1).</i>	<input type="checkbox"/> Other (provide explanation)/ Autre (veuillez préciser)
7. Do you consent to the public disclosure of the information? / Consentez-vous à ce que les renseignements soient divulgués publiquement?	<input type="checkbox"/> Yes / Oui	<input type="checkbox"/> No / Non
Name (Please print.)/ Nom (En caractères d'imprimerie S.V.P.):	Click here to enter text.	
Title: / Titre :	Click here to enter text.	
Signature:		Date: Date
Please return this completed reply form to: Mr. Jean-Denis Fréchette Parliamentary Budget Officer Office of the Parliamentary Officer 50 O'Connor Street, 10 th Floor Ottawa, ON K1A 0A9 Veillez faire parvenir le formulaire rempli à : Monsieur Jean-Denis Fréchette Directeur parlementaire du budget Bureau du Directeur Parlementaire du Budget 50, rue O'Connor, 10e étage Ottawa (Ontario) K1A 0A9		